

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT NO. 303-2021
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN DE MODIFIER LES
TYPES D'HABITATIONS AUTORISÉS DANS LA ZONE Rc.6 AINSI QUE POUR
MODIFIER SON APPELLATION POUR Ra.10-1 TENUE LE 9 JUIN 2021 À 19H45**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, fait état de l'avis public publié le 26 mai 2021 et informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur du **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 303-2021**, les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

1. Le Projet de Règlement no. 303-2021 vise à amender le Règlement de zonage no. 068-2006 afin de modifier les types d'habitations autorisés dans la zone Rc.6 ainsi que pour modifier son appellation pour Ra.101.
2. Le Projet de Règlement no. 303-2021 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage Gaspésien et sur le site Internet de la municipalité afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.
3. Le Projet de Règlement no. 303-2021 peut être consulté au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a échange avec le public présent dans la salle sur le contenu et l'impact du Projet de règlement.

L'assemblée publique de consultation est close à 19 h 53.

**MARIE GRATTON
MAIRE**

**YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 9 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 00.

AVIS COVID-19

Bonsoir,
Comme vous êtes en mesure de le constater, ce mercredi 9 juin 2021, votre Conseil municipal siège en la présence du public de Cap-Chat, dans le respect des mesures sanitaires édictées par Santé publique afin de protéger les citoyennes et citoyens, ses élus, officiers municipaux et employés, donc l'ensemble de l'équipe municipale. Cette séance est filmée et télédiffusée.

Toutefois, il nous a été recommandé d'être plus prudent que moins devant une pandémie qui pourrait nous prendre par surprise avec ses variants.

Dans la dernière semaine et particulièrement ces derniers jours, l'annonce nous a été faite concernant quelques pointes de variants tout près d'ici.

Alors, nous mettons en place un principe de précaution devant l'incertitude qui sévit présentement sur notre territoire.

Nous vous rappelons l'importance de se faire vacciner, la 2^{ème} dose, prenez un rendez-vous si votre groupe d'âge est admis.

Nous vous rappelons aussi qu'il n'y a pas de secret, il faut suivre les 4 règles de base :

- Se laver fréquemment les mains toute la journée, particulièrement si des objets ont été touchés ou partagés par d'autres personnes;
- Garder, en tout temps, une distance de 2 mètres avec toute personnes qui ne vit pas à la même adresse;
- Porter un masque, un couvre-visage, en tout temps dans les endroits publics;
- Rester chez soi, si des symptômes de COVID-19 sont apparents. Consulter le site covid19.quebec.ca pour savoir si un test de la COVID-19 est nécessaire.

« On ne lâche pas, éloigner la propagation de ce virus ça dépend de nous! »
Merci!

RÉS.01.06.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

- 17. a) Achat d'un chargeur sur roues – Acceptation de la soumission déposée par Brandt Tractor Ltd au montant de 227 624. \$ + taxes.
- 17. b) Conclusion de la convention collective entre la Ville de Cap-Chat et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat (CSN) – Section pompiers volontaires.
- 17. c) Scellement des fissures – Rue des Fonds / Pavagex – Surplus acc.
- 17. d) Marquage des rues 2021 / Multi-Lignes de l'Est – 5 712.43 \$ + taxes – Budget rég.
- 17. e) Aide financière / Centre de Plein Air Cap-Chat Inc. – 21 673. \$ - Surplus acc.
- 17. f) Allocation de bourses dans le cadre de la graduation des finissants 2021 de secondaire V de l'École de l'Escabelle de Cap-Chat / Budget rég.
- 17. g) Décohesionnement de la chaussée d'un tronçon de 1,1 km sur la rue des Fonds / Les Entreprises Mont-Sterling.
- 17. h) Autorisation de paiement – Achat de bunkers – Service Incendie.
- 17. i) Autorisation de paiement – Location d'équipement / Ville de Sainte-Anne-des-Monts – 790.46 \$ tx incl. – Budget rég.
- 17. j) Demande d'aide financière – Programme espace municipal – Saines habitudes de vie en temps de pandémie pour les aînés.

ADOPTÉE

RÉS.02.06.21

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 13 MAI 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 5 mai 2021** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 13 mai 2021** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.06.21

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les **chèques #7905 à #7921** ainsi que **#32934 à #32994**, pour un montant total de **258 594. 02 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2021

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 avril 2021.

RÉS.04.06.21

AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE CAP-CHAT – 174. \$ - BUDGET RÉG.

M. Simon Landry dénonce son intérêt et ne prend part à aucune discussion sur le sujet.

ATTENDU QUE le Comité de développement de Cap-Chat a été créé et l'organisme inscrit au registre des entreprises du Québec;

VU la demande d'aide formulée par l'organisme à l'endroit du Conseil municipal afin d'obtenir une aide financière devant couvrir les frais d'inscription au registre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu que la Ville de Cap-Chat **ALLOUE**, à titre d'aide financière, à l'organisme **Comité de développement de Cap-Chat**, un montant de **174. \$**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.06.21

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT DE 4 ORDINATEURS PORTABLES ET SACS DE TRANSPORT / SOLUTION INFOMÉDIA – 6 079.80 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville **AUTORISE l'achat de quatre (4) ordinateurs portables et les sacs de transport, de Solution Infomédia**, au coût de **6 079.80 \$ + taxes**, dont deux appareils pour les besoins du Service administratif, un appareil pour les besoins du Service des loisirs et vie communautaire et un appareil pour les besoins du Service d'urbanisme; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.06.21

AVIS DE TERMINAISON D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DES PONTONS DU HAVRE DE PÊCHE DE CAPUCINS ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET MESSIEURS AURÉLIEN BARRIAULT ET JACQUES LEPAGE

VU l'entente intervenue le 7 août 2000 entre la Ville de Cap-Chat et messieurs Aurélien Barriault et Jacques Lepage demeurant tous deux à Cap-Chat dans le secteur de Capucins concernant l'utilisation des pontons au havre de pêche;

VU l'article 6 de cette même entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **TRANSMETTE** à messieurs **Aurélien Barriault et Jacques Lepage**, un avis les informant qu'elle met un terme à l'entente intervenue entre eux le 7 août 2000, le tout conformément à l'article 6 de ladite entente.

ADOPTÉE

RÉS.07.06.21

AVIS DE TERMINAISON D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DES PONTONS DU HAVRE DE PÊCHE DE CAPUCINS (RUE DU VILLAGE) ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET MESSIEURS MARCEL BARRETTE & AURÉLIEN GENDRON

VU l'entente intervenue le 11 août 2000 entre la Ville de Cap-Chat et messieurs Marcel Barrette et Aurélien Gendron demeurant tous deux à Cap-Chat dans le secteur de Capucins concernant l'utilisation des pontons au havre de pêche;

VU l'article 6 de cette même entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **TRANSMETTE** à messieurs **Marcel Barrette et Aurélien Gendron**, un avis les informant qu'elle met un terme à l'entente intervenue entre eux le 11 août 2000, le tout conformément à l'article 6 de ladite entente.

ADOPTÉE

RÉS.08.06.21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) – VOLET 4 – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat dépose auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie, une demande d'aide financière à même le FAIR-Volet 4 en vue de la réalisation de son projet « *ENTRETIEN ET MISE À NIVEAU DU MOBILIER ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX 2021* »;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet à être présenté à la MRC de La Haute-Gaspésie et en approuve le contenu pour une dépense totale de 27 582. \$ dont 20 000. \$ à recevoir sous forme de subvention non remboursable provenant du FAIR-Volet 4 et 7 582. \$ à même les fonds de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

AUTORISE le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie à même le FAIR-Volet 4 pour la réalisation du projet « *ENTRETIEN ET MISE À NIVEAU DU MOBILIER ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX 2021* » pour la somme de 27 582. \$;

AUTORISE monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Cap-Chat le formulaire de demande d'aide financière décrivant le projet et ses coûts de réalisation;

ATTRIBUE au **surplus accumulé** la dépense assumée par la municipalité dans le cadre du projet.

ADOPTÉE

RÉS.09.06.21

LOCATION DU CHARGEUR SUR ROUES / BRANDT – 7 500. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#3700093 du 11-05-2021) de la compagnie **Brandt**, au montant de **7 500. \$ + taxes**, concernant la **location d'un chargeur sur roues**, pour la période du 11 mai au 7 juin 2021; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.10.06.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 6 443.25 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#1040099 du 20-05-2021) de **Tech-Mix, Division BauVal Inc.**, au montant de **6 443.25. \$ + taxes**, concernant l'achat d'asphalte froid en vrac; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.11.06.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE BUTÉES DE BÉTON / BÉTON PROVINCIAL LTÉE – 3 500. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture #23508**, datée du **18-05-2021**, de **Béton provincial Ltée**, au montant de **3 500. \$ + taxes**, relative à l'achat de butées de béton; le coût étant prélevé au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.12.06.21

LOCATION D'UN CAMION 10 ROUES / 9036-5735 QUÉBEC INC. – 5 824.61 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures** (#761 à #768 datées entre le **05-05-2021 et le 18-05-2021**), de la compagnie **9036-5735 Québec Inc.**, totalisant un montant de **5 842.61\$ + taxes**, concernant **la location d'un camion 10 roues**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.13.06.21

SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAVL-AIRRL)

ATTENDUE QUE dans le but de déposer auprès du MTQ une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL-AIRRL afin de procéder à la réfection d'un second tronçon de la rue des Fonds, la Ville de Cap-Chat a requis les services professionnels d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

VU la facture #2891 dressée le 30-04-2021, au coût de 14 045.32 \$ + taxes, que la Ville a reçu de la FQM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#2891 du 30-04-2021) de la **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**, au montant de **14 045.32 \$ + taxes**, concernant les services d'ingénierie pour la réfection d'un second tronçon de la rue des Fonds; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.14.06.21

RÈGLEMENT SUR LE FEU VERT CLIGNOTANT – AUTORISATION D'UTILISATION D'UN FEU VERT CLIGNOTANT POUR LES POMPIERS DU SERVICE INCENDIE DE CAP-CHAT

VU le règlement sur le feu vert clignotant;

VU la demande adressée à la Ville par l'Association des pompiers de Cap-Chat, datée du 19 avril 2021, à l'effet que la municipalité puisse autoriser ses pompiers qui le souhaitent, à utiliser, lors d'une intervention, un feu vert clignotant;

VU l'avis favorable émis par le directeur du Service incendie, monsieur Steve Dumont, avis daté du 27 avril 2021;

ATTENDU QUE le pompier désireux de se munir d'un tel équipement assumera seul tous les frais nécessaires, à savoir : les frais de formation, d'acquisition, d'entretien et au besoin, de remplacement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PERMETTE l'utilisation par l'un ou l'autre pompier, membre de son Service incendie, du feu vert clignotant suivant les règles et dans le respect de la loi.**

ADOPTÉE

RÉS.15.06.21

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 303-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 AFIN DE MODIFIER LES TYPES D'HABITATIONS AUTORISÉS DANS LA ZONE Rc.6 AINSI QUE POUR MODIFIER SON APPELLATION POUR Ra.10-1

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 303-2021** amendant le Règlement de zonage N° 068-2006 afin de modifier les types d'habitations autorisés dans la zone Rc.6 ainsi que pour modifier son appellation pour Ra.10-1 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.16.06.21

ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DÉPOSÉE PAR BRANDT TRACTOR LTD AU MONTANT DE 227 624. \$ + TAXES – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE le 5 mai 2021, la Ville publiait sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) un avis d'appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur roues neuf;

ATTENDU QU'au terme de l'exercice, l'entreprise Brandt Tractor Ltd a déposé une soumission conforme et au prix le plus bas;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **RETIENNE** la soumission de Brandt Tractor Ltd et **PROCÈDE** à l'achat et au paiement du chargeur sur roues de marque John Deer, de l'année 2021, modèle 624P, au montant de 227 624. \$ + taxes;

- **AFFECTE** cette dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.17.06.21

CONCLUSION DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT (CSN) – SECTION POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE par sa décision datée du 13 février 2020, le TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL- Division des relations du travail, accréditait le Syndicat des employés municipaux de Cap-Chat – Section pompiers volontaires (CSN) pour représenter « tous les pompiers de la Ville de Cap-Chat salariés au sens du Code du travail »;

ATTENDU QU'au terme des négociations engagées entre les parties, celles-ci en sont venues à une entente complète et finale sur les termes d'une Convention collective;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des textes de la Convention collective négociée et se dit favorable à sa conclusion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** messieurs **Jean-Marc Lemieux**, conseiller au siège numéro 1, et **Yves Roy**, directeur général et greffier, tous deux membres du Comité de négociation, à **signer pour et au nom de la Ville de Cap-Chat la « Convention collective des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat – Section pompiers volontaires (CSN) », d'une durée de cinq ans, en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.**

ADOPTÉE

RÉS.18.06.21

SCELLEMENT DES FISSURES – RUE DES FONDS / PAVAGEX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QU'il doit être procédé au scellement des fissures sur un tronçon de 1,9 km sur la rue des Fonds;

VU la soumission déposée auprès de la Ville par l'entreprise Pavagex 9392-5394 Québec Inc., le 16 mai 2021, proposant d'exécuter le travail pour la somme de 3,20 \$ du mètre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **RETIENNE** la soumission de l'entreprise Pavagex, datée du 16 mai 2021, au coût de 3,20 \$ du mètre + taxes;
- **AFFECTE** la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.19.06.21

MARQUAGE DES RUES 2021 / MULTI-LIGNES DE L'EST – 5 712.43 \$ + TAXES – BUDGET RÉG.

ATTENDU QU'il doit être procédé au marquage de l'ensemble des rues pavées de la Ville;

VU la soumission déposée auprès de la Ville par l'entreprise Multi-Lignes de L'Est – 9316-4549 Québec Inc., le 7 mai 2021, proposant d'exécuter le travail pour la somme de 5 712.43 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- **RETIENNE** la soumission de l'entreprise Multi-Lignes de l'Est, datée du 7 mai 2021, au coût de **5 712.43 \$ + taxes**;

- **AFFECTE la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.20.06.21

AIDE FINANCIÈRE / CENTRE DE PLEIN AIR CAP-CHAT INC. – 21 673. \$ - SURPLUS ACC.

VU la résolution numéro 19.02.21 adoptée par le Conseil en séance ordinaire tenue le 03 février 2021 allouant au Centre de Plein Air Cap-Chat Inc., une aide financière pouvant aller « *jusqu'à concurrence de 43 346. \$ dont 21 673. \$ payable le ou avant le 15 février 2021 et toute autre somme à être précisée à la suite du dépôt d'une mise à jour de leur situation financière* »;

ATTENDU QUE le 13 mai 2021, le Centre de Plein Air Cap-Chat Inc. déposait auprès du Conseil ses prévisions budgétaires et présentait sa situation financière;

ATTENDU QU'au terme de l'exercice, le Conseil conclut que la somme antérieurement demandée était justifiée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **PAIE au Centre de Plein Air Cap-Chat Inc.**, le solde du montant demandé initialement, soit **21 673. \$**;
- **AFFECTE la dépense au surplus accumulé.**

ADOPTÉE

RÉS.21.06.21

ALLOCATION DE BOURSES DANS LE CADRE DE LA GRADUATION DES FINISSANTS 2021 DE SECONDAIRE V DE L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT / BUDGET RÉG.

VU la demande adressée le 3 juin 2021 au Conseil par le Comité de graduation de l'École de l'Escabelle de Cap-Chat demandant à la Ville d'offrir deux bourses d'études totalisant la somme de 1 000. \$;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance de l'éducation dans le cheminement d'un jeune et l'importance de souligner et d'encourager l'implication étudiante;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- **ALLOUE à chacun(e) des deux finissants(es)** de secondaire V de l'École de l'Escabelle, retenus(es) par le Comité de graduation, **une bourse de 500. \$**;
- **AFFECTE la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.22.06.21

DÉCOHÉSIONNEMENT DE LA CHAUSSÉE D'UN TRONÇON DE 1,1 KM SUR LA RUE DES FONDS / LES ENTREPRISES MONT-STERLING

VU la soumission produite auprès de la Ville, le 8 juin 2021, pour la préparation granulaire et le décohésionnement d'un tronçon de 1.1 kilomètre sur la rue des Fonds, pour la somme de 31 188. \$ + taxes;

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE** la proposition de Les Entreprises Mont-Sterling, au montant de 31 188. \$ + taxes, afin que celle-ci procède aux travaux de décohésionnement d'un tronçon de 1,1 kilomètre sur la rue des Fonds et **AFFECTE** cette dépense **aux revenus des droits de carrière**.

ADOPTÉE

RÉS.23.06.21

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT DE BUNKERS – SERVICE INCENDIE

VU la facture numéro 176, datée du 19 mai 2021, dressée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à l'adresse de la Ville de Cap-Chat pour l'achat de trois « *bunkers* » au bénéfice du Service incendie de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QU'en procédant à un achat commun avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, la Ville de Cap-Chat a pu bénéficier d'une réduction appréciable sur le coût des équipements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** le paiement à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts d'un montant de **6 723.59 \$ incluant les taxes**, représentant la facture numéro 176, datée du 19 mai 2021;

- **AFFECTE** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.24.06.21

AUTORISATION DE PAIEMENT – LOCATION D'ÉQUIPEMENT / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – 790.46 \$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

VU la facture numéro 172, datée du 17 mai 2021, dressée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à l'adresse de la Ville de Cap-Chat pour la location d'équipement ayant servi à la formation de la cohorte 2021 des pompiers de Cap-Chat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** le paiement à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, d'un montant de **790.46 \$ incluant les taxes**, représentant la facture numéro 172, datée du 17 mai 2021;

- **AFFECTE** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.25.06.21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME ESPACE MUNICIPAL – SAINES HABITUDES DE VIE EN TEMPS DE PANDÉMIE POUR LES AÎNÉS

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, dans le cadre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et à ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projet vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** monsieur Stéphane Lemieux, animateur en loisirs et vie communautaire, à signer au nom de la Ville de Cap-Chat tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projet.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame le maire, Marie Gratton, aborde les sujets suivants, à savoir :

- Aréna : Mise en place d'un stationnement de débordement;
- Caisse populaire Desjardins (Centre de services de Cap-Chat) : Service au comptoir maintenu;
- Assainissement des eaux usées de la Ville de Cap-Chat;
- Élections municipales du 7 novembre 2021;
- Mme Marie Gratton, maire, ne sollicite pas de renouvellement de mandat aux prochaines élections municipales.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le nombre restreint de participants à l'assemblée dû aux règles sanitaires édictées par la Santé publique, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la Ville, au www.ville.cap-chat.ca, complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour répondre dans un délai raisonnable.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 21 h 33 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que la séance soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER